

## HONORAIRES AU 01 JANVIER 2018

Vente d'immeubles à usage d'habitation :  
6 % TTC (TVA au taux de 20%) du prix de vente  
avec un montant minimum de 9 000 €.

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Ils comprennent la commercialisation, les prestations de visite, la négociation, la constitution et la signature du dossier de vente.

Pour tout mandat exclusif vendu, notre agence vous rembourse les frais d'expertise liés à la vente (Diagnostics techniques : Amiante, plomb, loi carrez, diagnostic de performance énergétique, assainissement, électricité, gaz, état des risques naturels miniers et technologiques, termites)

**ESTIMATION GRATUITE SUR DEMANDE**